

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23/04/2020
--



Présents : PIRLET Didier, Président du Conseil communal
HENON Jean-Christophe, Bourgmestre
PAULUS Jean, VANGOSSUM Georges, WARZEE Pierre, GRIGNET-COX Cécile, Echevins,
CORNELIS Frédéric, Président du CPAS,
FLAGOTHIER Frédéric, QUINTART Albert, WEISE Thierry, GILKINET Patrick, TOURNADRE Thibaut,
PENDEVILLE-ROMAIN Johanna, MARECHAL Nicole, CARA Jean-Pierre, GODFRAIND Camille, VANDEGHEN
Marie, Conseillers communaux,
BASTIN Jean-Claude, Directeur général,

La séance débute à 19h30 et se termine à

Séance publique

(1) Asbl les Découvertes de Comblain - Accueil touristique (personnel d') à la Maison des découvertes (Bureau du tourisme) - Octroi d'une subvention communale 2020 : approbation A.1.824.508

Le Conseil communal,

Vu le Règlement général sur la Comptabilité communale arrêté par le gouvernement wallon en date du 5 juillet 2007,

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions,

Vu les articles L3331-1 et suivants du CDLD reprenant ladite loi,

Vu le décret régional wallon du 31 janvier 2013, publiée au MB du 14 février 2013, applicable au 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 de M. le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la délibération du Conseil communal du 09 mai 2008 ayant pour objet "*Détermination des documents à fournir par les bénéficiaires de subventions communales*" ;

Vu le nouveau Code des sociétés et des associations du 23 mars 2019 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, articles L1234-1 et suivants relatifs aux "ASBL communales" ;

Vu la délibération du Conseil communal du 24/04/2019 ayant pour objet "*Asbl les Découvertes de Comblain - Accueil touristique (personnel d') à la Maison des découvertes (Bureau du tourisme) - Octroi d'une subvention communale 2019 : approbation*" ;

Vu le courrier du 08/11/2019 du directeur de l'asbl communale les découvertes de Comblain sollicitant la reconduction de la subvention communale pour 2020, représentant un montant de 24.000 € (soit le double du montant octroyé pour une période de six mois en 2019) ;

Vu la délibération du Collège communal du 14/11/2019 ayant pour objet "*Asbl les Découvertes de Comblain - Coût du personnel d'accueil touristique à la Maison des découvertes (Bureau du tourisme) - Courrier du 8 novembre 2019 du directeur de l'asbl communale les découvertes de Comblain - Demande de subvention communale 2020 - 24.000 €*" par laquelle celui-ci décidait "*d'organiser une réunion*

Collège, Musée et Découvertes afin de rationaliser les dépenses liées à l'accueil touristique et à l'accueil muséal en 2020, préalablement à toute inscription budgétaire" ;

Vu le courrier du 06/03/2020 du Directeur de l'asbl les découvertes de Comblain rappelant sa demande de subvention communale pour 2020 ;

Considérant que le coût du personnel d'accueil pour 2020 s'élève à 24.000 €, soit 13.000 € pour le mi-temps de Madame Nathalie Bresmal (employée de l'asbl engagée en 2019 grâce à la subvention communale) et 11.000 € pour le mi-temps de Madame Valérie Warnier (employée de la Maison du Tourisme - GREOVA asbl - mise à disposition du bureau du tourisme de Comblain-au-Pont) ;

Vu le courriel du 17/03/2020 du service Finances précisant que l'article 5611/332-03 "Subsides à la promotion d'un office du tourisme, d'une équipe de maintenance et de services" (sic) dispose d'un crédit budgétaire de 17.000 €, soit suivant les détails fournis, dont 13.000 € pour l'accueil touristique et une solde dont l'affectation n'est pas précisée de 4.000 € ;

Vu la délibération du Collège communal du 26/03/2020 ayant pour objet "Asbl les Découvertes de Comblain - Coût du personnel d'accueil touristique à la Maison des découvertes (Bureau du tourisme) - Courrier du 8 novembre 2019 du directeur de l'asbl communale les découvertes de Comblain - Rappel du 06 mars 2020 - Demande de subvention communale 2020 (24.000 €)" par laquelle celui-ci décidait :

- "De demander à l'Administration communale de préparer une proposition de délibération pour le Conseil communal, pour l'octroi d'une subvention communale d'un montant de 17.000 €.
- D'attendre le compte 2019 afin de savoir si la somme peut être adaptée (+ 7.000,00 €) en modification budgétaire." ;

Décide par {%POSITIFS%} voix pour, {%NEGATIFS%} contre et {%ABSTENTIONS%} abstentions.

- d'octroyer **une subvention communale 2020 à l'asbl les découvertes de Comblain de 17.000 €** pour couvrir :
 - o le coût salarial du mi-temps accueil touristique de Madame Nathalie Bresmal, estimé à 13.000 €,
 - o une partie, soit environ 4000 €, de la part non subventionnée, estimée à 11.000 €, du mi-temps de Madame Valérie Warnier (agent d'accueil de la Maison du Tourisme mis à disposition du bureau du tourisme) ;
- d'attendre le compte 2019 afin de savoir si la somme de la subvention peut être complétée (+ 7.000,00 €) en modification budgétaire, afin de couvrir la totalité de ce coût pour l'asbl communale ;
- de liquider au titre d'avance de trésorerie la totalité de la subvention avant la fin du premier semestre 2020 ;
- de demander à l'asbl les découvertes de soumettre à l'approbation par le Collège communal, **au plus tard le 31 mars 2021** :
 - o **un rapport d'activités 2020** succinct, concernant uniquement le travail réalisé par le nouvel agent d'accueil touristique et par l'agent d'accueil touristique mis à disposition par la Maison du Tourisme, justifiant ainsi de la bonne utilisation de la subvention ;
 - o **les comptes 2020 de l'association** ;
 - o un **relevé détaillé des dépenses éligibles** faites avec la subvention,
 - o les **pièces justificatives de ces dépenses** (factures, fiches de paie, et, si nécessaire, preuves de paiement).

(2) Internet - Rénovation du Site Internet Communal - IMIO - Assemblées générales, rapports, etc.
Assemblée générale - Lundi 29/06/2020 à 18h 2.073.533

Le Conseil communal,

Vu la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IMIO qui aura lieu le lundi 29 juin 2020 à 18h dans ses locaux de La Bourse - Centre de Congrès - Place d'Armes, 1 - 5000 Namur

Attendu qu'en application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales stratégiques, ordinaires et/ou extraordinaires des Intercommunales, des Associations, doivent être portés à l'ordre du jour et approuvés par le Conseil communal,

Vu les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide par {%POSITIFS%} voix pour, {%NEGATIFS%} contre et {%ABSTENTIONS%} abstentions.
Il est proposé d'approuver le contenu des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'IMIO :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
- Présentation et approbation des comptes 2020
- Décharge aux Administrateurs
- Décharges aux membres du collège et contrôleurs aux comptes
- Règles de rémunérations applicables à partir du 01/01/2020
- Nomination d'administrateurs

(4) Renouvellement du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2020-2025 1.842.714

Le Conseil communal,

Le Conseil communal,

Vu le décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire voté le 1er juillet 2003 et promulgué par le Gouvernement le 3 juillet 2003,
Vu l'arrêté d'application approuvé par le Gouvernement le 17 décembre 2003,
Vu l'arrêté d'application a été modifié en date du 14 mai 2009,
Vu que ce décret définit les missions du poste de coordination Accueil Temps Libres dont notamment, l'élaboration d'un programme de coordination locale pour l'Enfance,
Vu le renouvellement requis du Programme CLE, tous les cinq ans,
Attendu...

Décide par {%POSITIFS%} voix pour, {%NEGATIFS%} contre et {%ABSTENTIONS%} abstentions.

Jean-Claude BASTIN
Directeur général

PAR LE CONSEIL:

Jean-Christophe HENON
Bourgmestre